

salles-la-source

La Dépêche du Jura
9/ octobre 2010

Cette cascade qui fait couler tant d'encre

D. Mathieu s'oppose

Une délégation du collectif « Ranimons la cascade » était reçue hier matin par le secrétaire général de la préfecture, Jean-François Moniotte, et Philippe Rech, chef du service eau et biodiversité à la Direction départementale des territoires (DDT). À la sortie, après deux heures d'entretien, le président de l'association, Bernard Gauvin, s'est dit satisfait : « C'est positif que nous ayons été reçus et entendus. On a pu exposer tous les problèmes qui nous tracassent et déminer certains malentendus ».

Pour autant, le collectif a senti que « la préfecture est dans une démarche très procédurière ». Or, la procédure ne prévoit rien quant à la préservation du patrimoine naturel. « Il y a un vide juridique à ce sujet et, visiblement, la priorité est toujours donnée à ceux qui étaient là », déplore Bernard Gauvin en faisant référence au gérant de la centrale hydroélectrique depuis 1996, Jean-Gérard Guibert. « Depuis quelques années, la loi sur l'eau interdit de prélever plus de 90 % de l'eau d'une rivière. Pour nous, les 10 % restants sont dérisoires. La cascade c'est l'identité de



Le collectif est passé à la vitesse supérieure en rencontrant le secrétaire de la préfecture. / Photo DDM, archives.

Salles-la-Source ; il faut qu'elle coule en permanence et avec un débit important ». C'est pour quoi le collectif s'oppose au re-

nouvellement de l'autorisation d'exploitation déposée en 2005 par le concessionnaire de la cascade qui prévoit d'installer de plus grosses canalisation et de pomper plus d'eau dans la rivière.

« aucune anomalie »

Entre les deux parties, le dialogue est rompu. « S'il y avait une situation de non droit comme le dénonce le collectif, ça se saurait et on aurait été condamné. L'enquête publique n'a révélé aucune anomalie », estime Jean-Gérard Guibert, expliquant qu'aucune personne ne s'est fait connaître avant juin dernier et que le collectif, invité à le rencontrer le 1er octobre au matin, lui a posé un lapin. Ce à quoi « Ranimons la cascade » répond : « On est indigné qu'il organise une table ronde. Ce n'est à lui de le faire ; elle doit être provoquée par les pouvoirs publics ».

Un match loin d'être réglé où la préfecture sera peut-être amenée à jouer les arbitres avant le coup de sifflet final, la décision du Coderst sur le dossier de M. Guibert en décembre.

Anais Arnal



Denis Mathieu. / Photo DDM, archives.

« La société hydroélectrique n'a pas pu produire de titre de servitude pour la canalisation enterrée qui traverse mon terrain sur 130 mètres », déplore Denis Mathieu. Ce photographe qui habite place de l'église, sur les hauteurs du village, suppose qu'il y a eu des accords oraux dans les années 1930, à l'époque de la construction de la centrale, « mais ils peuvent aujourd'hui être révoqués par le propriétaire du terrain quand ça lui chante ». « Le projet d'augmentation du diamètre de la canalisation pour un captage plus important de l'eau de la rivière ne me paraît pas convenir au développement touristique et économique du Vallon. Je suis donc opposé au renouvellement de l'autorisation d'exploitation ».